

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 19 décembre 2016, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Monsieur Jean Simon Levert, conseiller et maire suppléant
- Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Alain Lauzon, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
- Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 8931-12-2016
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 Retiré
 - 3.2 Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager
 - 3.3 Octroi d'un contrat pour services informatiques pour l'année 2017
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 4.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 4.3 Retiré
 - 4.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 4.5 Autorisation de financement de divers projets et libération d'affectations de surplus

- 4.6 Approbation d'engagements financiers pour l'exercice financier 2017
- 4.7 Annulation compte à recevoir
- 5. GREFFE**
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Approbation du devis pour travaux de réfection du chemin des Lacs et autorisation de procéder à un appel d'offres
 - 6.2 Approbation du devis pour travaux de réfection de la rue Principale et autorisation de procéder à un appel d'offres
 - 6.3 Octroi d'un contrat pour l'entretien des génératrices
- 7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**
 - 7.1 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-007 visant la construction d'un bâtiment principal sur une propriété située sur la rue Grandmaison, lot 5 413 820 du cadastre du Québec
 - 7.2 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-005 visant la rénovation du bâtiment principal sur une propriété située au 1978, chemin des Lacs, lot 5 503 054 du cadastre du Québec
 - 7.3 Demande de modification du règlement de zonage numéro 194-2011, afin de permettre les mini-entrepôts et l'entreposage extérieur dans la zone ca-723
 - 7.4 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-003 visant la construction d'un bâtiment industriel sur une propriété située au 1617, route 117, lot 5 414 806 du cadastre du Québec
 - 7.5 Demande d'usage conditionnel visant une « résidence de tourisme » sur la propriété située au 170, Allée du Centre, lot 5 414 929 du cadastre du Québec
- 8. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)**
- 9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**
 - 10.1 Confirmation de la permanence de Philippe Martineau à titre de pompier volontaire
- 11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Conclusion d'un protocole d'entente avec le domaine Bellevue pour la location de la salle la doyenne pour l'année 2017
- 12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8932-12-2016
OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par voie d'invitation écrite a été envoyé à quatre fournisseurs pour l'entretien ménager des édifices municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé leur offre, à savoir :

Fournisseur	PRIX TOTAL SOUMISSIONNÉ (incluant taxes)
Servitout	70 769.16\$
Entretien Mana inc.	42 885.72\$
L'Équipe	39 999.72\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de L'Équipe est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'OCTROYER à l'Équipe le contrat pour l'entretien ménager des locaux municipaux, pour une période de douze mois, soit du 15 janvier 2017 au 14 janvier 2018 au coût de 34 789.92 \$ plus taxes, totalisant 39 999.72 \$ avec possibilité de renouvellement pour une année additionnelle, le tout conformément à son offre déposée le 16 décembre 2016 et aux conditions édictées au devis.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8933-12-2016

OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES INFORMATIQUES POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE Groupe D.L. Solutions Informatiques (Service informatique D.L. inc.) a déposé sa proposition de contrat de services pour l'entretien et la mise à jour du réseau informatique pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'OCTROYER à Groupe D.L. Solutions Informatiques un contrat de services pour l'entretien et la mise à jour du réseau informatique au coût de 312.40 \$ par mois plus les taxes applicables, pour un total annuel de 3 748.80 \$ plus taxes ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties et en autoriser le paiement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8934-12-2016

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 306-12-2016 du 24 novembre au 14 décembre 2016 totalise 317 562.05\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	165 588.06 \$
Transferts bancaires :	72 014.45 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 24 novembre au 14 décembre :	79 959.54 \$
Total :	317 562.05 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 306-12-2016 ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 24 novembre au 14 décembre 2016 pour un total de 317 562.05 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 24 novembre au 15 décembre 2016 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 8935-12-2016 AUTORISATION DE FINANCEMENT DE DIVERS PROJETS ET LIBÉRATION D'AFFECTATIONS DE SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite financer certains projets à même les surplus ou fonds réservés ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement numéro 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, toute dépense, pour pouvoir être effectuée ou engagée, doit être dûment autorisée par le conseil lorsqu'elle est financée par le surplus ou par un fonds réservé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait affecté des sommes provenant du surplus libre à divers projets et que ceux-ci ont été soit annulés, soit réalisés à moindre coûts.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE DÉCRÉTER la réalisation des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même les surplus ou fonds réservés tel que spécifié :

Projet	Montant	Fonds/surplus
Élections	24 000 \$	Surplus libre
Logiciel gestion documentaire	12 500 \$	Surplus libre
Logiciel élections	6 500 \$	Surplus libre
Gestion intégrée des documents	10 000 \$	Surplus libre
Système de contrôle redevances carrières-sablières	3 150 \$	Surplus libre
Balai pour chargeur sur roues	9 500 \$	Surplus libre
Réservoir diesel & essence	10 000 \$	Surplus libre
Bollards lien multifonctionnel	7 100 \$	Surplus libre
Banque pour travaux bâtiments	10 000 \$	Surplus libre
Subvention rénovation PPU Lac-Carré	15 000 \$	Surplus libre
Ajout surplus promotion	10 150 \$	Surplus libre
Maison des jeunes	2 500 \$	Surplus libre
Sculptures - remplacement	6 000 \$	Surplus libre
Formation 3 employés	9 000 \$	Surplus égout
Traitement préventif de fissures (asphalte)	10 000 \$	Carrières-sablières

Asphaltage et gravier supplémentaire budget 2017	15 000 \$	Carrières-sablières
TOTAL :	160 400 \$	

DE LIBÉRER les montants suivants et les retourner au surplus ou fonds indiqué :

Projet	Montants à libérer	Surplus ou fonds
Camionnette Contremaître	37.85 \$	Fonds de roulement
Mobilier pour belvédère	660.27 \$	Fonds de parcs
Acquisition terrain et aménagement paysager parc intersection rues Principale et Gare	6 889.51 \$	Fonds de parcs
Entrée électrique parc de la gare	839.90 \$	Fonds de parcs
Peinture asphalte de la patinoire	286.59 \$	Fonds de parcs
Pump track	1 960.47 \$	Fonds de parcs
Entretien préventif réseau routier	11 765.70 \$	Carrières-sablières
Réparations majeures I-614	2 264.21 \$	Surplus libre
Acquisition logiciel d'appel d'offres	580.59 \$	Surplus libre
Remorque équipements signalisation	53.00 \$	Surplus libre
Études parc d'affaires	1 792.92 \$	Surplus promotion
Programme subvention rénovation PPU Lac-Carré	13 915.78 \$	Surplus libre

DE LIBÉRER les sommes provenant du surplus libre affectées aux projets suivants, lesquels ont été réalisés à mêmes les crédits budgétaires de l'exercice ;

Sel de déglçage hiver 2016-2017	14 000\$	Surplus libre
Budget location machinerie	16 000\$	Surplus libre

D'AUTORISER les virements de crédits suivants :

Du compte 02 13000 999 au compte 02 33000 629 :	6 451 \$
Du compte 02 13000 999 au compte 02 33000 516 :	16 000 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8936-12-2016

APPROBATION D'ENGAGEMENTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QUE par son règlement numéro 160-2007 le conseil municipal a délégué à certains fonctionnaires son pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

CONSIDÉRANT QUE la délégation ne vaut pas pour un engagement de dépenses ou un contrat s'étendant au-delà de l'exercice courant et qu'en conséquence, tel engagement ou contrat doit être autorisé par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses affectant l'année 2017 doivent être autorisées avant la fin de l'année 2016.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER les engagements financiers pour l'exercice financier 2017, tels que détaillés à la liste préparée par le service de la trésorerie le 16 décembre 2016 pour un montant total de 58 389.02 \$ et en autoriser le paiement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8937-12-2016
ANNULATION COMPTE À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QU'un compte à recevoir a été impossible à percevoir malgré les procédures entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la trésorerie recommande la radiation de ce compte à recevoir.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE RADIER définitivement le compte à recevoir suivant :

- Facture numéro 5853 du 1^{er} juillet 2014 au montant de 112 009.51\$ plus les intérêts courus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8938-12-2016
APPROBATION DU DEVIS POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES LACS
ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour des travaux de réfection du chemin des Lacs ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par Tetra Tech QI Inc.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 2016-16 préparé par Tetra Tech QI Inc. ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8939-12-2016

APPROBATION DU DEVIS POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour des travaux de réfection de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par Tetra Tech QI Inc.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 2016-15 préparé Tetra Tech QI Inc. ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8940-12-2016

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES

CONSIDÉRANT QUE les génératrices situées au 1154 rue de la Pisciculture (station de pompage des eaux usées), 111 rue Airville Nord (poste de surpression – aqueduc) et 282 rue de la Gare (usine d'eau potable) nécessitent des inspections régulières ;

CONSIDÉRANT QUE Cummins Est du Canada SEC offre un contrat de trois ans pour l'entretien desdites génératrices.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à Cummins Est du Canada SEC un contrat pour l'entretien planifié des génératrices précitées, pour une durée de trois ans au coût de 2 100 \$ plus taxes par génératrice, pour un total de 6 300 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement décrit à l'offre de services reçue le 21 novembre 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8941-12-2016

DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-007 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE GRANDMAISON, LOT 5 413 820 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Suzie Drapeau et monsieur Matthieu Benattar, en faveur d'une propriété située sur la rue Grandmaison, lot 5 413 820 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ha-736-1, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 007 : secteur du Carré des Pins du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la construction d'un bâtiment principal dont le revêtement extérieur serait de Canexel de couleur Falaise, la toiture serait de bardeau d'asphalte de style Dakota de couleur Chêne, les portes et fenêtres seraient blanches et avec du carrelage en façade, les moulures seraient en aluminium Gentek de couleur Kaki ;

CONSIDÉRANT le critère C-1 concernant les choix de matériaux de revêtement et des couleurs à l'image des autres bâtiments du secteur et s'harmonisant avec l'architecture du bâtiment, il y a lieu d'imposer la condition suivante :

- que la galerie soit de bois similaires aux autres du secteur et que celle-ci soit pourvue de colonnes de bois pour supporter l'avant-toit ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1942-12-2016, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction en faveur de la propriété située sur la rue Grandmaison, le tout à la condition mentionnée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction en faveur de la propriété située sur la rue Grandmaison, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8942-12-2016

DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-005 VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1978, CHEMIN DES LACS, LOT 5 503 054 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Pierre Maillé, en faveur d'une propriété située au 1978, chemin des Lacs, lot 5 503 054 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Vc-536, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la rénovation du bâtiment principal par le changement du revêtement extérieur pour du bois de type Maibec de couleur beige du matin et la toiture du bâtiment principal et du garage pour du bardeau d'asphalte de couleur cèdre earthtone ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les objectifs du P.I.I.A.-005 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1943-12-2016, recommande au conseil municipal **d'approuver** le P.I.I.A. associé à la demande de modification de permis de rénovation en faveur de la propriété située au 1978, chemin des Lacs, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé la demande de permis de rénovation en faveur de la propriété située au 1978, chemin des Lacs, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8943-12-2016

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011, AFIN DE PERMETTRE LES MINI-ENTREPÔTS ET L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE CA-723

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur le zonage* numéro 194-2011 est entré en vigueur le 18 octobre 2011, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* a reçu une demande de la part de monsieur Stéphane Guindon, 9126-0034 Québec inc., mandataire pour

Foresterie Léonard inc. pour permettre les mini-entrepôts et l'entreposage extérieur dans la zone Ca-723 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres zones en bordure de la route 117 autorisent cet usage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité ne juge pas pertinent d'apporter une modification pour autoriser ce type d'usage dans cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1944-12-2016, recommande au conseil municipal de refuser la demande de modification du règlement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE REFUSER la demande de modification du règlement, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8944-12-2016

DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-003 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1617, ROUTE 117, LOT 5 414 806 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par Groupe Crête Division St-Faustin inc., en faveur d'une propriété située au 1617, route 117, lot 5 414 806 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone I-766, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la construction d'un séchoir à bois dont le revêtement extérieur serait de tôle ondulée de couleur métallique ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les objectifs du P.I.I.A.-003 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1946-12-2016, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction en faveur de la propriété située au 1617, route 117, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé la demande de permis de construction en faveur de la propriété située au 1617, route 117, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8945-12-2016

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL VISANT UNE « RÉSIDENCE DE TOURISME » SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 170, ALLÉE DU CENTRE, LOT 5 414 929 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller Michel Bédard déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison du fait qu'il est personnellement propriétaire de résidences de tourisme, de même que sa conjointe. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Lise Hamelin et monsieur Jacques Simon en faveur de la propriété située au 170, allée du Centre, lot 5 414 929 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à permettre l'usage « résidence de tourisme », laquelle est assujettie à la procédure d'acceptation des usages conditionnels conformément au *Règlement sur les usages conditionnels* numéro 201-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage proposé ne respecte pas le critère demandant que le bâtiment se situe à une distance considérable d'un usage résidentiel, advenant la construction du lot 5 414 926 du cadastre du Québec, il y a lieu d'imposer la condition suivante :

- que la plantation d'une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 1,5 mètre soit effectuée, afin d'isoler visuellement la cour adjacente audit lot au moment de sa construction ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage proposé respecte la majorité des critères d'évaluation spécifiques du *Règlement sur les usages conditionnels* numéro 201-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1947-12-2016, recommande au conseil municipal d'accepter la demande d'usage conditionnel pour l'usage « Résidence de tourisme » en faveur de la propriété située au 170, allée du Centre, le tout à la condition mentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel pour l'usage « Résidence de tourisme » en faveur de la propriété situé au 170, allée du Centre, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents, à l'exclusion du conseiller Michel Bédard

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8946-12-2016

CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE PHILIPPE MARTINEAU À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Philippe Martineau est à l'emploi de la Municipalité à titre de pompier volontaire depuis le 15 janvier 2015 et qu'il a complété sa formation avec succès ;

CONSIDÉRANT QUE la politique salariale et de relations de travail entre la Municipalité et les pompiers volontaires, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, prévoit la durée de la période de probation des pompiers volontaires et stipule que la permanence est confirmée par résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gilles Bélanger, directeur général, à l'effet que Monsieur Philippe Martineau a complété avec succès sa période d'essai.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'ACCEPTER la permanence de Philippe Martineau conformément aux dispositions de la politique salariale et de relations de travail des pompiers volontaires, en date du 25 novembre 2015.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8947-12-2016

CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE DOMAINE BELLEVUE POUR LA LOCATION DE LA SALLE LA DOYENNE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente établissant les modalités d'utilisation et de financement par lesquelles Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré met à la disposition exclusive de la Municipalité la salle La Doyenne située au 1176 rue de la Pisciculture a été négocié ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature dudit protocole d'entente couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente préparé par les services administratifs municipaux en collaboration avec les représentants du Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle y était au long relatée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 8948-12-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance spéciale à 19h55.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier